

Etat-civil. - Lille : registres des mariages.

- An II Fol 1-309
- An II Fol 310-589
- An II Fol 590 - 763
- An II Fol 764-1006
- An II Fol 1007-1403
- An II Fol 1404-1837
- An III Fol 1-371
- An III Fol 372-652
- An III Fol 653-1163
- An IV Fol 1-218
- An IV Fol 219-519
- An V
- An VI Fol 1-300
- An VI Fol 301-550
- An VII
- An VIII
- An IX
- An X
- An XI
- An XII
- An XIII
- An XIV
- 1807
- 1808
- 1809
- 1810
- 1811
- 1812
- 1813
- 1814

[Afficher plus](#)

Etat-civil. - Lille : registres des mariages.

Cote :

8E

Date :

Entre le 1er janvier 1792 et le 31 décembre 1922

Présentation du contenu :

Les Archives municipales de Lille ne conservent que l'état civil versé par les services de Lille. L'état civil des communes associées d'Hellemmes et Lomme est conservé par les services Etat civil de ces communes.

Description physique :

Importance matérielle : 285 articles

Origine : Mairie de Lille

Biographie ou histoire :

Le décret de l'Assemblée nationale du 20 septembre 1792 définit un nouveau " mode de constater l'état civil des citoyens ", quelle que soit leur religion, et substitue aux registres paroissiaux des registres civils.

Dans chaque commune, les registres civils sont tenus par des officiers d'état civil désignés par le conseil général de la commune parmi ses membres. Les anciens registres paroissiaux comme les nouveaux registres civils doivent être déposés dans la maison commune.

Les registres continuent d'être tenus en double original, selon le principe en vigueur depuis 1737. Le second original est désormais déposé aux Archives départementales. Les registres conservés en Mairie comportent les mentions marginales.

Modalités d'entrée :

Type d'entrée : versement

Accès et utilisation :

Communicable

Caractéristiques matérielles et techniques :

Les registres de plus de cent ans constituant des archives fragiles, leur photocopie est strictement interdite (circulaire AD 14114/3244 du 16/06/1983). Seule leur reproduction par photographie sans flash est autorisée.

Copies :

Les registres des mariages postérieurs de 1901 à 1922 ont été numérisés et sont consultables sur le site internet des Archives municipales de Lille. Les registres antérieurs ont été numérisés par les Archives départementales du Nord et sont consultables sur leur site internet.

Sources complémentaires :

Les tables décennales de la ville de Lille ont été classées en sous-série 10E.

L'état civil des villes rattachées à la ville de Lille en 1858 (Esquermes, Moulins, Wazemmes, Fives) est classé en sous-série 6E (registres) et 11E (tables décennales).

Notes :

Publié sur FranceArchives.

Localité : Lille (Nord, France)

Sujet : état civil ; mariage

Nature du contenu : registre

Mots-clés

Typologie [registre](#)

Géolocalisation [Lille \(Nord, France\)](#)

Thème [état civil](#) [mariage](#)